



La **DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE, DES SERVICES AUX ENTREPRISES ET DES PARTENARIATS D’AFFAIRES** sollicite des candidatures pour dispenser les charges de cours suivantes dans le cadre du programme d’attestation d’études collégiales en **Techniques d’éducation spécialisée (JNC.0U)**.

Bloc 5 – 4 mai au 4 septembre 2020			
Numéro	Titre	Pondération	Durée (heures)
351-ESM-SI	Déficiences physiques	1-2-3	45
351-ESQ-SI	Santé mentale et dépendance	1-2-3	45
351-ESR-SI	Exclusion sociale et violence	1-2-2	45
351-ESN-SI	Aînés en perte d’autonomie	1-2-2	45
351-EST-SI	Situation de crise	1-2-1	45
351-ESX-SI	Difficultés d’apprentissage scolaires et difficultés du langage	2-2-2	60
351-ESZ-SI	Jeunes en difficulté	1-2-3	45

Les candidat(e)s recherché(e)s doivent détenir un diplôme dans un champ d’études pertinent et une expérience de terrain récente et directement reliée à l’éducation spécialisée et/ou au travail social et/ou à la psychologie. Les candidat(e)s susceptibles d’être retenu(e)s sont familiers/familiales avec l’intervention psycho-sociale. Ils ont maintenu à jour leurs connaissances théoriques et pratiques dans le domaine. Ils peuvent faire valoir une expérience de l’enseignement auprès des adultes. Enfin, ils doivent accepter et être prêts à donner leur enseignement à distance et/ou en présentiel.

Vous devez faire parvenir votre curriculum vitae complet et à jour (incluant les relevés de notes) ainsi qu’une lettre de motivation **au plus tard vendredi le 3 avril 2020 à 16 h** à la Direction des ressources humaines, Cégep de Sept-Îles, 175, rue de la Vérendrye, Sept-Îles (Québec) G4R 5B7 ou au courriel suivant : recrutement@cegepsi.ca. Le Collège ne s’engage aucunement à considérer les candidatures reçues après la date indiquée.

Le Collège remercie les personnes qui signifieront leur intérêt en soumettant leur candidature pour ce poste, mais avise qu’il communiquera seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue de sélection.

Le Cégep de Sept-Îles adhère à un programme d’accès à l’égalité pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones ainsi que les personnes handicapées, conformément à la Loi sur l’accès à l’égalité en emploi dans des organismes publics, d’où l’importance de fournir les renseignements demandés. Les personnes handicapées peuvent être accommodées dans le processus de présélection et de sélection.